

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. Michel CHANEL, M. BARBIER Michel, M. ASSENARRE Louis, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme Birgid MALLOT, M. MASSON Raymond, M.VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

ONT DONNE POUVOIR : Mme DONZE Dominique à M. Bernard DEQUENNE ; Mme ALLAINGUILLAUME Muriel à M. Henri PINEY ; Mme PEREZ Dominique à Birgid MALLOT et M. CHAUMONT Éric à Raymond MASSON.

ABSENTS EXCUSES : M. ALLIOD Patrick, M. FOURNIER Ernest, M. REYNES Xavier et Florian SONNEMANN.

M. Michel CHANEL est nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint à 20 h 24, la réunion du conseil peut dès lors débiter. Le compte rendu précédent est **ADOPTÉ** à l'Unanimité.

Les factures du mois d'Octobre sont examinées et leur présentation plus lisible est soulignée. M. DEQUENNE demande si les travaux de COLAS d'un montant de 21.857, 37 € correspondent à ceux de la route de la Télécabine, M. le Maire répond par l'affirmative. Ce dernier demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour relatif aux travaux d'extension du Point Chaud. Demande acceptée à l'Unanimité.

I – CESSION DE TERRAIN COMMUNAL – Accord de principe sous conditions.

Monsieur le Maire indique au conseil que M. et Mme DUBOIS, domiciliés 173 chemin du Peillon souhaitent acquérir du terrain portant sur la parcelle communale cadastrée C 1095 en bordure de leur propriété. La contenance cédée est à déterminer mais n'excédera pas 20 m². M. le Maire propose que cette cession se fasse à l'euro symbolique sous conditions que M. et Mme DUBOIS prennent en charge les frais du géomètre, ceux inhérents à l'acte administratif d'acquisition et que leur haie, face Sud, soit ajustée au droit du domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

. A l'Unanimité

- **AUTORISE** la cession à l'euro symbolique d'une bande de terrain portant sur la parcelle communale cadastrée C 1095 selon les dispositions ci-dessus exposées.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'esquisse, le document d'arpentage, l'acte de cession en la forme administrative et à garantir les conditions posées à cette cession par le conseil municipal.

II – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL – Virement de crédits.

Monsieur le Maire informe le conseil que pour imputer à l'article 678 du budget principal les mandats n°210 et 211 d'un montant global de 241,12 € il a établi un certificat administratif le 22 mars 2012. Ce document doit être régularisé par une décision modificative. Pour se faire il propose d'entériner l'opération suivante :

- Compte 022 Dépenses imprévues :Débit de 241,12 €
- Compte 678 Autres charges exceptionnelles : ...Crédit de 241,12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

. A l'Unanimité

- **DECIDE** d'inscrire la décision modificative dans les proportions reprises ci-dessus.
- **DEMANDE** au Comptable de la commune d'enregistrer la présente décision modificative à son compte de gestion.

III – EXTENSION DU POINT CHAUD « La Baguette Magique » - MARCHÉ DE CONSTRUCTION « CLÉS EN MAIN » - Appel à candidatures.

Au fur et à mesure des discussions sur le projet d'extension du point chaud et au regard de la faible difficulté technique qu'il présente, un marché de travaux « clés en main » apparaît le mieux adapté, le plus sûr et le plus performant. Il a également l'avantage de présenter un coût unique incluant solidairement les travaux, la conduite du chantier par l'architecte et sa rémunération.

En conséquence, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à procéder à un appel à candidatures dans le cadre d'un marché de construction d'immeuble « clés en main » (entreprise générale) suivant la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

. A l'Unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire, dans le cadre du projet d'extension du Point chaud, à lancer un appel à candidatures pour un marché de construction « clés en main » suivant la procédure adaptée.

IV – DISCUSSIONS

Plan Local d'Urbanisme, mise à l'enquête publique : Intervention de M. Michel BARBIER

L'enquête publique se déroulera du Lundi 12 Novembre au Vendredi 14 Décembre 2012 aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie. M. Michel TOURNIER, Commissaire enquêteur, recevra le public en Mairie, le jeudi 15 Novembre 2012 de 15 h à 18 h, le samedi 24 Novembre 2012 de 10 h à 12 h, le mercredi 28 Novembre 2012 de 9 h à 12 h, le mercredi 5 Décembre 2012 de 15 h à 18 h et le vendredi 14 Décembre 2012 de 15 h à 18 h. L'ensemble des documents est consultable en ligne sur le site de la commune www.crozet.fr. Tous les habitants de Crozet qui avaient au préalable formulés des remarques sur le projet

avant qu'il ne soit mis à l'enquête publique ont été invités par lettre à réitérer leurs doléances afin qu'elles soient prises en considération par le Commissaire Enquêteur. En effet seules les remarques enregistrées durant l'enquête sont recevables.

Au terme de celle-ci, le Commissaire Enquêteur aura un mois pour rendre son rapport. Le conseil municipal se prononcera probablement en Février 2013 sur les conclusions de ce rapport et le PLU pourra s'appliquer le mois suivant.

Orientations budgétaires 2013 – Budget Général – M. Michel CHANEL distribue un document de travail à l'ensemble des participants et le commente. **En recettes d'investissement**, le produit attendu est évalué à 3.820.330 euros. Cette somme se décline, en partie, comme suit : 2.000.000 € vente d'un terrain communal ; 1.200.000 € sur la convention d'emprunt pour l'Ecole ; 380.000 € sur l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement ; 116.830 € de fonds de compensation TVA ; 50.000 € de taxe locale d'équipement résiduelle et taxe d'aménagement ; 30.000 € de subvention du Département. **Les dépenses d'investissement** retenues sont les suivantes : 100.000 € pour solder les travaux de la route de la Télécabine ; 100.000 € pour les travaux en cours, 50.000 € en voiries générales, 160.000 € pour les travaux d'extension du point chaud, 150.000 € pour le remboursement en capital de l'emprunt, 168.400 € de subvention à verser au SLeA dans le cadre de travaux de mise en souterrain de réseaux humides et secs, rue du Marais et chemin des Reinnets jusqu'à Crozet coupure ; 750.000 € pour le centre sportif Swissair et la liaison piétonne Villeneuve – Harée ; 50.000 € pour les études d'aménagement de la route d'Harée ; 100.000 € pour les études préalables à la construction de la cantine scolaire et d'un centre de loisirs. Ces deux derniers projets nécessiteront probablement un concours d'architecte. Au delà des chiffres conclut M. CHANEL, les priorités sont constituées par l'extension du point chaud et l'agrandissement de son parking, le centre sportif, la liaison Villeneuve-Crozet Bourg et la nouvelle cantine scolaire.

Route d'Harée - Projet du Jiva Hill – Une discussion s'engage sur le financement des travaux d'aménagement de la route d'Harée. La procédure du PUP (Projet Urbain Partenarial) est la plus appropriée. Pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension du projet Jiva Hill, M. le Maire et Michel BARBIER reçoivent mandat du conseil pour négocier l'ensemble des points et en rendre régulièrement compte.

SCOT « Secteur Centre » – Le SCOT actuel (Schéma de COhérence Territoriale) doit être remplacé en 2017 explique M. Michel BARBIER. L'approche globale du futur SCOT s'effectue par secteur et Crozet fait partie des communes en « secteur Centre ». L'étude a été lancée il y a un an mais la 1^{ère} réunion de travail des communes concernées s'est tenue le 5 novembre dernier, d'autres se profilent dans les semaines à venir. Les documents proposés par le cabinet Alphaville présentent des oublis regrettables. Par exemple, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, la route d'Harée qui supporte 3200 véhicules/jour ne figure pas sur les plans alors que la route d'Avouzon avec 2100 véhicules/jour y est reproduite. Par voie de conséquence, l'axe routier Saint Genis – Crozet se voit éluder de l'étude. M. le Maire estime également inadaptée l'évolution démographique retenue à l'horizon 2030 qui correspond tout au plus à la création de 120 logements sur 10 ans pour Crozet. M. Raymond VUAILLET note la difficulté de lecture du dossier ; M. Michel BARBIER souligne aussi combien la dénomination des thématiques par secteurs laisse pantois, celui du Centre est classé dans la thématique « Agriculture », la Valserine dans celle de « Grand Paysage » et le secteur Sud dans celle dite de « Proximité », que faut-il comprendre derrière ces appellations s'interroge t'il ? Il résulte de la discussion que l'évolution démographique devra être évaluée plus équitablement, que les difficultés de circulation à proximité du rond point du Cern notamment devront être prises en compte tout comme le renforcement de la voie ferrée Crozet - Bellegarde pour le transport de marchandises dans un premier temps puis celui des voyageurs dans un second.

V - RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Urbanisme : Rapporteur M. BARBIER Michel

Permis de construire :

. PC modificatif 00113512B0021 01 - Adrien BAER- Modification de façades (changement des ouvertures) Chemin de Chapeaux : Avis favorable

. PC 00113512B0026 – Alain ANDEREGG – Construction d'une maison individuelle, 112 rue de la Montagne : Avis favorable

Déclarations préalables :

. DP 00113512B0044 – Joao Carlos OLIVEIRA – Edification d'une clôture, 132 impasse de La Fruitière : Avis défavorable

. DP 00113512B0047 – Sébastien MONCLA – Construction d'une piscine familiale, 495 rue du Jura : Accord tacite

. DP 00113512B0048 – Philippe LEMAITRE – Edification d'un abri de jardin, 120 impasse de La Fruitière : Avis défavorable

Commission Culture : Rapporteur M. Raymond MASSON en l'absence de Mme Dominique DONZE

Travaux de la Bibliothèque : Les employés techniques doivent finir les aménagements extérieurs (auvent, façade). Dès que possible Didier préparera l'ouverture intérieure. L'escalier sera supprimé et l'ouverture au plafond fermée.

L'entreprise qui devait poser les pavés début octobre n'est toujours pas intervenue, en raison d'un problème de livraison des matériaux.

Point sur les investissements 2012 : Tout ce qui était prévu à été réalisé. Le marquage au sol du parking, les jeux de l'école, les barrières de l'entrée du centre de loisirs, du matériel divers pour l'Ecole (chaises, tapis gym, tapis classe) les pancartes « Ecole » et « Bibliothèque ».

Il reste à faire l'acquisition d'un frigo (salle de Rossillon) et de quatre armoires pour le matériel des Ateliers créatifs, du Sou des Ecoles et de Neige et Sable.

Investissements 2013 : Ils dépendront en partie de la rentrée d'argent éventuelle de la vente de terrains à Bowfonds Marnan. Les projets sont listés mais ne ceux réaliseront qu'en fonction du budget.

→ Le plus important d'entre eux est le remplacement du petit train, qui n'est plus assez sûr, par un nouveau jeu qui devra être positionné sur un sol adapté et entouré de grillages (*obligatoire*). Coût estimé environ 20.000 à 25.000 €.

- Poursuite du remplacement de matériel Ecole (tapis, chaises,...)
- Centre de Loisirs : remplacement de matériel usagé
- Bâtiments communs : chapiteau (tables et bancs) ; salle des fêtes (tables, centrale de nettoyage pour la cuisine, rideaux pour cacher chaises et tables)

VI – DEVIS

Monsieur le Maire présente les devis qui ont été validés depuis le dernier conseil. Pas de remarque particulière.

VII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fonds départemental de péréquation des droits d'enregistrement : M. le Maire indique que la commune va percevoir la somme de 38.655 € au titre de l'année 2011. **CCPG** : Désignation d'un élu au groupe de travail à la création d'une commission intercommunale sur l'accessibilité, M. Michel BARBIER est provisoirement désigné dans l'attente d'une proposition à Mme Dominique DONZE. **Recrutement des agents recenseurs** : Pour le moment 3 candidatures sont parvenues sur les 5 escomptées. **Allocation de vétérance des anciens sapeurs pompiers volontaires** : Les communes sont sollicitées à hauteur de 2,80 € par an et par habitant, ce sujet fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil.

Route de la Télécabine : Le programme des travaux se décline autour des dates suivantes, 14 et 15 novembre (niveleuse, grave bitume) 16 et 19 novembre (piste cyclable et trottoirs) 20 novembre (enrobés rue du Jura) 21 novembre (enrobés à la main) 22 et 23 novembre (goudronnage complet). Pour tenir compte des difficultés de circulation la route de la Thène sera ouverte à la circulation, en double sens, du 14 au 30 novembre.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 13 décembre 2012 à 20 heures.

Séance levée à 23 h 21